

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1638/SG/FP mortant admission à la retraite pour limite d'âge d'un agent d'hospitalisation principal et le reclassement à la classe exceptionnelle de son cadre .

n° 74-1638/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 octobre 1974

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1974

Date du numéro
25 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Mohamed Ali Mohamed V, agent d'hospitalisation principal 3e échelon du cadre territorial de la Santé publique, est, pour compter du 1er avril 1974, promu à titre exceptionnel, agent d'hospitalisation de classe exceptionnelle.

Art. 2

— M. Mohamed Ali Mohamed V, agent d'hospitalisation de classe exceptionnelle, atteint par la limite d'âge de son emploi, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraites, pour compter du 1er novembre 1974.

Art. 3

—Pour compter de là même date, il est radié du contrôle des personnels des cadres territoriaux.